



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq, le mardi 25 mars, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 19 mars 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18
Jean-Michel BIZET, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Laetitia DIFRAYA, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Olivia ETIENNE, Damien COCHARD, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 6
Françoise RICHARD a donné pouvoir à Liliane DALONNEAU, Christophe MANCEAU a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN, David GUIOT a donné pouvoir à Jean-Michel BIZET, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Stéphanie AK a donné pouvoir à David MILLARD, Marc PIGEON a donné pouvoir à Patrick DELETANG.

Absents non représentés : 2
Floriane MARINA, Jean-François TRAINSON.

Votants : 24
A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Michel BIZET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Délibération n° 2025-13
Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La Commune de Chanceaux-sur-Choisille s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU, souhaitant anticiper cette obligation, et a ainsi adopté le CFU à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU est soumis aux mêmes modalités de vote du compte administratif.

Considérant que, pour ce faire, M. le Maire s'est retiré au moment du vote et a été remplacé par M. Christophe DAMOUR, qui a présidé la séance et qui a fait procéder au vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Il est précisé que le Maire ne doit pas être comptabilisé dans les membres présents pour le calcul du quorum. En outre, le Maire ne pouvant être présent lors du vote, il se trouve dans l'impossibilité d'exprimer le vote de l'élé pour lequel il détient un pouvoir.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-15 en date du 29 mars 2024 approuvant le budget principal de l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 5 mars 2025 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

- DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	3 275 922.63 €	3 615 845.28 €	339 922.65 €
	Résultats antérieurs reportés R 002		0.00 €	0.00 €
	Résultats à affecter : Excédent de fonctionnement	3 275 922.63 €	3 615 845.28 €	339 922.65 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	3 850 744.54 €	4 683 371.88 €	832 627.34 €
	Résultats antérieurs reportés R 001		231 319.97 €	231 319.97 €
	Affectation en réserve 1068		1 794 661.88 €	1 794 661.88 €
	RESTES A REALISER	2 885 581.77 €	828 416.03 €	-2 057 165.74 €
	Résultats à affecter : Excédent d'investissement	6 736 326.31 €	7 537 769.76 €	801 443.45 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024				1 141 366.10 €

- APPROUVE le CFU du budget principal pour l'exercice 2024, dont les résultats définitifs font ressortir un résultat de clôture de **3 198 531.84 €** avant prise en compte des restes à réaliser et de **1 141 366.10 €** après prise en compte des restes à réaliser en investissement.

ADOpte A 20 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (David MILLARD qui a par ailleurs reçu pouvoir de Stéphanie AK, Patrick ETESE, Claudine DESMARES).

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BIZET



Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 25 mars 2025,

Le Président de séance
Christophe DAMOUR.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.